

# La Gazette Royale

Périodique fondé en 1957 - Nouvelle série trimestrielle - Le numéro : 2,60 Euros - Abonnement : 9,15 Euros

## Que faire ?

« Dans quelles circonstances peut-on (ou doit-on) imaginer la future Restauration ?

Doit-on attendre, en tant que monarchistes, une éventuelle décision de la Chambre comme en 1814 ? En ce cas, que pourra-t-il advenir du gouvernement royal sur un pays aux trois-quarts révolutionnaire (avec une presse rougeoyante pour attiser les braises...) et entièrement aux mains de l'Étranger ?

Est-il interdit, alors, d'envisager la solution politique inaugurée par Franco (Salazar...) afin de balayer la peste rouge dans un premier temps... en prenant toutes les précautions nécessaires pour réussir ensuite la véritable Restauration ?

Un Franquisme à la française... afin de permettre Louis à XX de durer ? » (*un lecteur*).

*La réponse se trouve à travers tous les articles des différents numéros de **La Gazette Royale**, ainsi que dans les **Cahiers du Camp chouan**, tant le sujet est d'importance et ne peut se résumer en une seule phrase ou en une idée toute faite*

*Il faut éviter toutefois les fausses solutions, qui ne sont que des "voies de garage", pour ne pas dire des pièges, et l'histoire de la France depuis la Révolution abonde d'exemples. A nous d'en tirer les conclusions qui s'imposent.*

*C'est une œuvre de longue haleine, et les circonstances d'une restauration monarchique ne nous sont pas connues d'avance. Il faut néanmoins s'y préparer. C'est le but des cercles adhérents de l'UCLF. C'est ainsi que cette année encore le **Camp Chouan** du mois de juillet a connu un succès jamais démenti ; preuve que la jeunesse s'intéresse à la légitimité et est prête à s'y investir.*

*Alors ne baissons pas les bras et restons fidèles aux principes monarchiques et catholiques qui ont fait la France.*

*H. Saclier de la Bâtie*

**Vive Dieu ! Vive le Roy !**

## Le dernier livre d'Henri Kissinger

Cinquante ans après avoir soutenu sa thèse de doctorat consacrée à la période du Congrès de Vienne, *Le chemin de la paix* (chez Denoël, 1962), l'ancien secrétaire d'État américain demeure fidèle à ses engagements de jeunesse et veut plier les relations internationales à deux obligations bien distinctes : le multilatéralisme et le rationalisme. C'est tout au moins ce que j'ai cru noter dans son dernier livre, paru, dans sa traduction française, au printemps dernier aux Éditions Fayard, sous le titre : *La nouvelle puissance américaine*. L'ouvrage a été rédigé avant les attentats du 11 septembre 2001, mais comporte une postface qui actualise le corps du livre.

Si Henri Kissinger passe en revue les différentes zones de la planète, où la diplomatie américaine peut s'exercer, il m'a semblé que le passage le mieux venu est celui consacré à l'Asie, continent que Kissinger connaît bien puisqu'il fut, en tant que conseiller pour la sécurité de Richard Nixon, l'apôtre et le brise-glaces du rapprochement Washington - Pékin. Citant largement un passage d'un livre de Winston Churchill (qui partait en guerre contre toute suprématie d'un État en Europe), Henry Kissinger souhaite que la politique américaine s'applique à empêcher toute suprématie d'un État en Asie. Dans le quadrilatère qu'il voit se dessiner, pour le nouveau siècle (Pékin - Tokyo - Djakarta - New Delhi) il souhaite que les hommes politiques de son pays définissent avec soin les « intérêts vitaux » de l'Amérique et agissent prudemment, donc dans un esprit de multilatéralisme qui leur évite d'avoir à s'engager trop avant vers l'une ou l'autre de ces capitales. Pour le reste, il se montre assez

rationaliste wilsonien, parlant de la mission de l'Amérique.

Il est symptomatique en tout cas que la scène européenne ne donne lieu de la part d'Henry Kissinger à aucun développement bien intéressant. Il se réfère souvent au droit international issu des Traités de Westphalie, qui ont introduit dans les relations interétatiques la notion même de souveraineté des États, mais ceci pour traiter du « droit d'ingérence », tel que ce dernier droit se développe depuis la fin de la guerre froide et nullement afin de fixer le régime juridique dans lequel les nations européennes pourraient maintenant évoluer. Ainsi, si l'ancien secrétaire d'État souhaite que les USA reconnaissent les limites dans lesquelles la politique des États-Unis d'Amérique peut agir, il semble loin de penser que la scène européenne pourrait, à vue humaine, voir un État européen se référer au droit international pour à nouveau, comme au temps des Traités de Westphalie, faire prévaloir la raison d'État. L'Europe ne l'intéresse, de même d'ailleurs que l'Amérique latine, que sous l'angle de l'expansionnisme commercial et économique des USA.

N'oubliant pas qu'il est né en Bavière et n'a émigré aux États-Unis qu'à l'âge de quinze ans, c'est à dire, après la Nuit de Cristal, il émet certes le vœu que l'Europe se dote d'un propre pacte de Défense, mais semble plutôt penser que le vieux continent s'oriente vers la mise sur pieds d'une sous-ONU européenne. En ce sens, il plaide pour le maintien de l'OTAN et la définition de nouvelles missions de cette alliance militaire, même si, in fine, le danger d'un néo-expansionnisme russe ne lui

semble pas d'actualité après les attentats du 11 septembre. Selon lui, en faisant preuve de souplesse, les USA pourront conserver leur position hégémonique en Amérique latine, dans l'Europe historique et vis-à-vis d'une Russie avide de réformes.

Le reste est plus classique. Henry Kissinger se prononce pour une politique internationale active destinée à ne pas tolérer l'existence d'« États-voyous », qui usent des armes de destruction massive pour essayer de déstabiliser des théâtres régionaux, et se réfère à la Guerre de Trente ans pour apporter un éclairage original sur le conflit religieux qui sévit en Palestine. Le chapitre sur la globalisation est tout à fait dans l'air du temps.

En conclusion, je dirais que l'on pourra lire *la nouvelle puissance américaine* pour mieux appréhender ce que pense un conservateur américain des possibilités internationales qui s'offrent à son pays d'adoption. Puisqu'il affiche sans ambages que l'intérêt américain passe avant toutes choses, il est regrettable que nulle voix officielle ne s'élève en Europe pour que chez nous aussi, il ne soit pas fait fi de la chose étatique, à laquelle, qu'on le veuille ou non, doit se mesurer l'indépendance extérieure d'un État. De la période du Congrès de Vienne aux aperçus actuels sur la politique américaine, la lecture d'Henry Kissinger nous enseigne que l'on bâtit sur le sable en ne voulant pas juger la diplomatie d'un État à l'aune de sa volonté de se faire respecter.

Pierre Campguilhem



## *Retraites Raffarin-Fillon ? Une réforme socialiste de plus !*

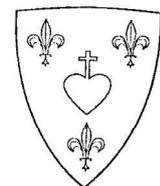
La question des retraites a mis, une fois encore, en lumière le piège dans lequel notre pays est enfermé depuis cinquante ans, broyé entre un système de production toujours plus ouvert sur le monde (exemple des éleveurs français actuellement ruinés par les importations de poulets thaïlandais et chiliens, « *grippe du poulet* » en prime !) et un système public de gestion socialiste qui ne survit que par l'hyper taxation des actifs. Le secteur privé est livré au libre-échange le plus brutal, les monopoles publics, de plus en plus chers, subvertissent le Pays. Le reste n'est que tragi-comédie du Système, le PS approuvant – sans le crier sur les toits ! – l'allongement de la durée de cotisation de **tous** les salariés. La France est à la fois capitaliste et marxiste, accouplement pervers s'il en est ! Les « *propositions* » Fillon ne sont pas neuves. Figurant dans tous les rapports sur les retraites depuis 20 ans, elles se résument à trois mesures : allongement de la durée et des taux de cotisation, diminution des pensions. Les deux premières vont être mises en œuvre dès 2004, la dernière en... 2008, parce qu'il ne faut pas empêcher Chirac d'être réélu en... 2007. Ainsi va la démocratie !

En réalité, le système

français de protection sociale est mort, tué par l'idéologie socialiste qui en est *l'alpha* et *l'oméga* depuis 1945. Il est maintenu depuis des années sous perfusion à coups de CSG (1989, merci Rocard !), de diminution des pensions (1993, merci Balladur !), de CRDS (1995, merci Juppé !), d'allongement des cotisations (2003, merci Raffarin !). Alors comment avoir un vrai système de retraite ? **D'abord, par l'équilibre démographique entre toutes les générations du Pays**, ce qui exige une politique de natalité française dynamique et non l'accueil d'une immigration planétaire « *payant nos pensions* », comme le disent les imbéciles ! Mais ... la France ne renouvelle plus ses générations depuis 1973 (merci Chirac-Veil), il n'y a plus de politique familiale et on supprime les avantages des salariées ayant élevé leurs enfants. **Ensuite, par la diminution des prélèvements obligatoires**, pour que les Français gardent les fruits de leur travail et n'engraissent plus un Etat obèse et impuissant qui utilise à son profit (?) près de 60% de la richesse nationale. **Enfin, par la protection sociale gérée par les Français**, financés par des versements déterminés par eux ( c'est-à-dire non...

obligatoires) sur la base du salaire direct, **sans le truchement de l'État**, au sein d'organisations professionnelles uniques de branches réunissant employeurs et employés, responsables de la protection maladie, maternité, vieillesse, des travailleurs de ces branches. En un mot, l'économie du Métier et **la Profession organisée** (pour ne pas dire... la Corporation !) qui sait mieux faire que tous les ministres et les syndicats révolutionnaires réunis. En un mot comme en cent, l'ordre social chrétien, rejetant tout aussi bien le capitalisme libéral qui écrase que le socialisme qui spolie. C'est la seule manière de sortir du débat-pipeau répartition/capitalisation, comédie du Système cachant l'inéluctable faillite des régimes de retraite. La retraite Raffarin-Fillon, c'est une réforme socialiste de plus et... beaucoup de moins pour les Français. Il est temps de mettre ces politiciens... à la retraite !

*Th. Martin*



## Du clonage

**Science sans conscience n'est que ruine de l'âme.** Voilà un adage qui mériterait d'être médité chaque matin, par bien des « scientifiques » qui, à l'instar d'Adam trompé par le Malin, se prennent pour Dieu. Le clonage est un bon exemple.

Qu'est-ce donc que le clonage, qu'un clone ? Le grand public a découvert ces mots en 1997 quand des chercheurs anglais ont annoncé la naissance de Dolly, brebis conçue non pas à partir d'une cellule reproductrice (femelle), fécondée par un spermatozoïde (cellule reproductrice mâle) mais à partir d'un noyau d'une cellule somatique adulte implantée dans un ovule (cellule reproductrice femelle) vidée de son noyau d'origine. Les Français n'ont pas été en reste en annonçant la naissance de Marguerite, vache clonée. Enfin, courant 2003, la secte des raéliens, (fondée par Claude Vorillon, alias Raël, ancien kinésithérapeute qui se déclare le Messager de l'Infini, Fils de Yahvé, frère de Jésus-Christ et ambassadeur des Elohim, nos Pères de l'espace, excusez du peu !) par l'intermédiaire de son porte-parole, Brigitte Boisselier, a annoncé la naissance du premier bébé « *cloné* » ce qui s'est révélé, heureusement, être une supercherie.

Un clone peut se définir comme la copie conforme d'un individu pré-existant qui sert de moule et le clonage comme la ou les techniques en permettant la réalisation. C'est ce que réalisent depuis des siècles,

dans le domaine végétal, les jardiniers, du dimanche ou pas, par bouturage, et qui permet d'obtenir une nouvelle plante identique à celle sur laquelle on a prélevé un fragment, par exemple un bourgeon.

Pour ce qui est du monde animal, les choses sont bien plus complexes. En 1952, deux chercheurs anglais, Briggs et King, avaient réussi à cloner un têtard. Avec Dolly ou Marguerite, on a cloné un mammifère, espèce vivante la plus évoluée. L'animal et l'homme sont composés de cellules et chaque cellule comprend un noyau et un cytoplasme. Le noyau renferme l'information nécessaire à la vie cellulaire contenue dans des chromosomes, formés d'une multitude de gènes (30 000 à 1 000 000) : c'est le génome. Le cytoplasme, renfermant la machine chimique permettant la vie de la cellule, va chercher l'information nécessaire à son fonctionnement au niveau des gènes du noyau, chaque gène permettant la fabrication d'une protéine particulière. Chez l'homme, il y a 23 paires de chromosomes soient 46, la moitié venant du père et l'autre moitié de la mère. Une cellule somatique ne peut reproduire qu'une autre cellule identique à elle-même : par exemple, un globule rouge ne peut donner qu'un autre globule rouge. Mais, pour la reproduction, il existe des cellules spécialisées, les cellules sexuelles (d'où la reproduction sexuée) ou gamètes. Le gamète mâle est le spermatozoïde et le femelle,

l'ovule. Chaque gamète ne contient que la moitié des chromosomes soit 23 chez l'homme. Pour qu'un nouvel homme ou animal soit créé, il faut que l'ovule soit fécondé par le spermatozoïde : les 23 chromosomes paternels s'unissent aux 23 maternels, et il naît une cellule nouvelle, unique, le zygote, avec 46 chromosomes nécessaires, capable de produire toutes les cellules si variées d'un organisme complet. Un nouvel enfant prend vie. Le nombre de combinaisons possibles des gènes est si grand qu'il n'y a aucune chance pour que deux êtres vivants soient rigoureusement identiques. Les vrais jumeaux font exception, et encore, sont-ils biens identiques à 100% ?

Le clonage ne peut donc pas passer par la reproduction sexuée naturelle pour produire un ou plusieurs clones identiques au modèle. Il faut avoir recours à une reproduction asexuée, ce qui est impossible naturellement chez l'homme ou l'animal. Comment s'y prend-on ? La recherche a montré qu'une cellule somatique (adulte) pouvait servir de matériau de départ pour créer un être nouveau, ce que nous avons démontré être naturellement impossible. Et bien, on le peut en prenant un ovule fécondé, en lui enlevant son noyau et en remplaçant ce dernier par le noyau d'une cellule somatique : il reste à stimuler le cytoplasme de l'ovule

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

manipulé par un courant électrique ; l'usine chimique du cytoplasme va aller chercher l'information nécessaire dans le nouveau noyau et va recréer un être complet, semblable à la mère qui a fourni ce nouveau noyau. Dans le cas de Dolly, on a utilisé le noyau d'une cellule mammaire.

Le clonage nécessite toujours une insémination artificielle. Il est reproductif quand on laisse l'embryon se développer, par l'intermédiaire d'une mère porteuse, jusqu'à la naissance d'un être complet, ou bien thérapeutique quand on interrompt son développement à un certain stade afin de servir des cellules embryonnaires obtenues dans un but de soins ou de matériau de recherche.

Le devenir de Dolly et de Marguerite a rapidement sonné le glas du clonage reproductif. En effet, ces deux bêtes sont mortes prématurément, percluses de maladies de vieillissement accéléré car les noyaux employés pour leur clonage, étaient des noyaux de cellules adultes (donc qui avaient vieilli comme le donneur) et non pas des noyaux embryonnaires. De plus, les clones ont un taux de malformations et de maladies bien supérieur aux êtres conçus et nés naturellement, car les manipulations du noyau, lors du clonage, détériorent les chromosomes, donc les gènes porteurs de l'information génétique. Enfin, le clonage est encore très mal maîtrisé et le

rendement bien faible : 834 tentatives ont été nécessaires pour Dolly ; dans les meilleures séries, il est de 1 à 2%.

Reste le clonage thérapeutique ? Quels sont son intérêt et son avenir ? L'œuf fécondé est une cellule unique dite totipotente car d'elle sortira un être vivant complet avec sa diversité cellulaire. Cet œuf va rapidement se diviser et on va obtenir en quelques jours des cellules souches embryonnaires dites pluripotentes. De chacune d'entre elles dériveront des cellules de types différents (par exemple : des cellules dites ectodermiques dériveront les cellules originelles de la peau et du système nerveux) et ainsi de suite jusqu'aux cellules adultes définitives, fixées dans leur devenir. L'étude de ces cellules souches pluripotentes et de leur système de différenciation est d'un grand intérêt pour connaître leur fonctionnement, le processus d'activation des gènes, leur mode de spécialisation. Leur culture pourrait permettre la formation de cellules jeunes, saines, de foie, de peau, de certains tissus cérébraux. Ces cellules, facilement injectées dans des organes atteints de dégénérescence cellulaire (comme le cerveau pour la maladie de Parkinson, d'Alzheimer) pourraient guérir de graves et invalidantes maladies. L'étude des gènes de ces cellules pourrait faire progresser nos connaissances sur leurs anomalies et soigner des maladies génétiques, telles

que myopathie, mucoviscidose... Vaste programme et alors fonçons !

En fait, les choses sont bien plus complexes. Il y a tout d'abord des problèmes techniques. Le clonage est mal maîtrisé. La re-programmation d'un noyau est complexe et mal connue. Il y aurait un défaut de synchronisation entre le cycle normal du noyau greffé et celui du cytoplasme de l'ovule d'où entrave aux échanges entre eux deux. De plus, les cellules somatiques, adultes, ne sont pas faites pour coopérer avec les ovules, cellules embryonnaires, contrairement aux ovules et aux spermatozoïdes. Les diverses manipulations détériorent probablement les gènes du noyau greffé. Les cellules souches embryonnaires, isolées de l'embryon d'origine, sont immatures, échappent aux systèmes de régulation de leur prolifération ce qui les rend dangereuses, du fait d'un risque cancérigène. De là à les utiliser en thérapeutique ... Ensuite, impossible de se servir de cellules clonées venant d'un animal en vue de les greffer chez un homme malade : elles seraient reconnues étrangères à l'organisme du receveur et détruites par les phénomènes de rejet. Le clonage thérapeutique n'a donc d'avenir apparent qu'à l'intérieur d'une même espèce (animale ou humaine). Mais pour obtenir des cellules souches, par clonage ou insémination artificielle, il faut créer un embryon (donc un être

***Pensez à votre abonnement ou réabonnement.***

humain) et interrompre son développement, donc le tuer, pour pouvoir utiliser certaines de ses cellules. Il y a là une impossibilité morale qui doit faire rejeter le clonage humain. Qu'en est-il en réalité ?

Où en sont les lois en France, en Europe, aux USA, à l'ONU sur le clonage ? Pour ce qui est du clonage reproductif humain, le consensus paraît être acquis pour l'interdire au niveau mondial. Mais pour ce qui concerne le clonage dit thérapeutique, les choses sont plus complexes. En Grande-Bretagne, le parlement britannique a légalisé le clonage embryonnaire, dit thérapeutique, pour développer des nouveaux traitements contre les maladies. Lui emboitant le pas, le Canada pourrait bien mettre fin au moratoire de 1995 interdisant tout clonage humain. Aux USA, le gouvernement fédéral, sous l'impulsion de l'actuel président et de sa majorité républicaine, supprime tous les crédits fédéraux sur la recherche concernant les cellules souches embryonnaires humaines produites par clonage ou procréation assistée ; mais dans les laboratoires fonctionnant sur fonds privés ?

L'ONU semble s'orienter vers une interdiction mondiale de tout clonage humain. L'Allemagne veut interdire tout clonage. En France, où le président Chirac est opposé à tout mode de clonage, la situation devrait paraître claire car la loi du 30/01/2003, votée par le Sénat, et modifiant la loi votée par l'Assemblée nationale, le 22/01/2002, interdit le clonage reproductif ou thérapeutique. Mais, la

rédaction adoptée par les articles 21 et 22 interdit le « *développement* » d'un embryon cloné, elle n'interdit pas stricto sensu d'en concevoir un, un amendement 74 qui prohibait « *la production* » d'embryons clonés ayant été retiré. De plus, parallèlement au problème des embryons clonés, se pose celui des embryons issus de l'« *Assistance Médicale à la Procréation* » ou AMP et abandonnés par leurs parents et qui est traité avec la même hypocrisie : interdiction de produire des embryons par AMP en vue de recherche, mais autorisation dérogative pendant 5 ans d'utiliser ceux existants dans le stock d'embryons congelés et sans projet parental : les fameux embryons surnuméraires ; le tout avec l'approbation du Pf. Mattéi, ministre de la Santé, bon démocrate-chrétien, mais démocrate tout court comme ministre et chrétien seulement en privé. Rappelons encore une fois l'intérêt du clonage : obtenir une copie conforme d'une cellule, d'un animal ou d'un homme, alors que les embryons obtenus par AMP sont tous différents, selon les lois (divines) de l'hérédité. Seul le Vatican avec le pape Jean-Paul II se bat à l'ONU pour l'interdiction réelle et définitive du clonage, comme de la AMP et des recherches sur les embryons quels qu'ils soient, sachant que l'ovule fécondée, cellule encore unique, mais qui va se développer pour aboutir à un nouvel enfant, a déjà son âme créée par le St Esprit, tout comme Notre Seigneur Jésus Christ l'a été à l'instant même de son incarnation dans le sein

de la Vierge Marie après son Fiat.

Et pourtant, ce problème du clonage thérapeutique pourrait disparaître, car la recherche (elle a parfois du bon, même sans le vouloir) a permis de découvrir que les tissus à renouvellement rapide comme le sang et la peau, hébergent des cellules souches adultes qui ont gardé une plasticité insoupçonnée car, transplantées dans un organe différent de leur origine, elles peuvent se transformer en type cellulaire différent que celui pour lequel elles étaient initialement programmées. On en trouve dans le sang, la moelle osseuse, le muscle, le foie, le sang du cordon ombilical et même le cerveau. Leur rôle naturel est la réparation des tissus et de plus l'organisme sait contrôler leur prolifération au contraire des cellules souches embryonnaires qui prolifèrent à l'infini, comme les cellules cancéreuses. Il peut y avoir là une réelle avancée de la recherche médicale respectant la loi divine car leur existence est naturelle et voulue par le Créateur. A l'homme de se servir pour le bien de ses semblables de l'intelligence que Dieu lui a donnée.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. L'Homme sans Dieu étant un fou furieux, on peut être certain que les recherches sur le clonage vont se poursuivre, car de gros intérêts financiers sont en jeu, chez l'animal afin de résoudre les énormes difficultés qui existent du fait de la complexité de l'œuvre divine, pour un jour, pouvoir cloner des hommes ou du moins essayer car l'homme n'est pas

Dieu. Imaginons Hitler ou Staline ou Mao ou Ben Laden détenteur du clonage humain : quelle aubaine pour produire des SS, des Gardes Rouges, des moudjahidin à la chaîne pour conquérir le monde. Imaginons ceux qui se veulent les maîtres du monde sans Dieu, scientifiques, politiciens, financiers ou autres, laissés à leur délire, à leur passion, à

leur ambition de devenir les « *Maîtres du monde* », de s'égaliser à Dieu !

Laissons le mot de la fin à l'Académie pontificale pour la Vie : « *Le clonage risque d'être la parodie tragique de la toute puissance de Dieu. Le projet de clonage humain représente une dérive terrible vers laquelle est poussée une science sans valeur ; il est le*

*signe d'un profond malaise dans notre civilisation, qui recherche dans la science, dans la technique et dans la qualité de la vie des substituts au sens de la vie et au salut de l'existence. »*

A Saintes, le 7 août 2003  
En la fête de St Gaëtan  
D. Michel Dubroca

#### Sources de cet article :

- ◇ Cahiers St Raphaël n° 62 : *Bioéthique : génétique et clonage.*
- ◇ Lettres 37 et 38 de *Gène éthique*, lettre mensuelle de la Fondation Jérôme Lejeune.
- ◇ Valeurs Actuelles, n° 3453 : *Clonage, pourquoi il faut l'interdire.*
- ◇ Tom Pouce, le journal de l'enfant à naître, n° 75.

## ***Nouvelles économiques***

### **Le chômage en hausse de 1,1%**

La hausse est forte, après les pauses observées ces derniers mois : le chômage a augmenté de 1,1% en juin par rapport à mai, soit 25 900 chômeurs supplémentaires.

Le nombre de chômeurs de catégorie 1 (immédiatement disponibles à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein), qui sert de baromètre officiel, s'élève à 2 404 200 personnes, soit une progression de 6,3% par rapport à fin juin 2002.

Le chômage de longue durée (demandeurs inscrits depuis au moins un an à l'ANPE) augmente de 0,8%, mais celui de très longue durée (plus de trois ans) diminue (-0,8%).  
31/07/2003.

### **L'automobile touchée par la crise**

Après les géants américains General Motors et Ford, les principaux groupes automobiles européens ont annoncé des résultats en forte baisse pour le début de l'année. Ils se sont déclarés touchés de plein fouet par la baisse de la demande de voitures neuves et par l'appréciation de l'euro face à plusieurs monnaies clés pour le secteur (dollar, livre sterling, monnaies d'Europe de l'est et d'Amérique du sud).

Côté français, PSA Peugeot Citroën a enregistré la première baisse de ses résultats depuis six ans, tandis que Renault ne doit la hausse de son bénéfice net qu'à la forte contribution de son partenaire japonais Nissan. PSA a décidé de réduire sa production de 73 000 véhicules au second semestre par rapport

à son programme initial, ce qui va notamment entraîner, pour la France, le non renouvellement de 2 500 à 3 000 contrats temporaires entre juillet et octobre.

Si l'on en croit l'équipementier français Valéo, le second semestre s'annonce encore plus difficile. Le groupe table sur une baisse de 5% de la production automobile européenne sur l'ensemble de l'année.

### **Faillites**

Sur le premier semestre, le nombre de faillites enregistrées a été supérieur de 8% par rapport à la même période de l'an dernier. La flambée des dépôts de bilan a été surtout perceptible dans les entreprises du BTP et de l'industrie alors que le tertiaire a été relativement épargné.

## Comme un lys au fil de l'eau

### Quelques considérations sur le concept d'Autorité

**La France est catholique et royaliste.** C'est un fait, abondamment démontré au cours de chaque numéro de *La Gazette Royale*. La filiation entre le Trône et l'Autel, et le fait que c'est par eux seulement que la France retrouvera son âme, nous ne chercherons pas à le démontrer ici, et renvoyons le lecteur qui n'en serait pas persuadé aux précédents numéros de ce journal.

A présent, si nous posons comme point acquis qu'en France, l'Autorité se fonde sur deux branches, Dieu et le Roi – la seconde dépendant de la première - nous savons aussi que cet état de chose a des ennemis si acharnés qu'ils ont réussi à le faire changer du tout au tout en l'espace de deux siècles. C'est là-dessus que je voudrais m'attarder aujourd'hui.

A propos du Roi, la doctrine légitimiste est très claire : nous ne votons pas, car nous ne reconnaissons pas l'autorité de la république.

Pourquoi ? C'est fort simple ; si nous prenons l'exemple de M. Chirac, nous pouvons dire que la position qu'il est censé occuper à la tête de la France est à la fois illégale, invalide et illicite.

Illégale, car la république s'est imposée de façon scélérate et blasphématoire. Invalide, car il n'est guère besoin de se demander, ma foi, si le sacre de M. Chirac s'est déroulé selon les formes. Illicite, enfin, car l'action de ce monsieur à la tête de la France

va contre les intérêts de la France et du bien commun.

Par conséquent, nous considérons comme évident que la république transgresse gravement la recommandation solennelle de Saint Rémi lors du Sacre de Clovis, selon laquelle la France, instituée protectrice de l'Église du Christ, ne conserverait sa grandeur que tant qu'elle ne se déroberait pas à son rôle. Rien de bon ne pourra donc sortir de ce système, puisque *contraire à la nature même de la France*. En fomentant la révolution, la franc-maçonnerie a donc coupé une des deux branches de l'Autorité telle qu'elle s'exerce en France : celle du Trône.

Je ne doute pas qu'il fut plus ardu aux forces du Malin de trancher la deuxième branche, celle de l'Autel, dont la racine ne se trouve pas en France, mais à Rome. On peut deviner, par l'aventure du gallicanisme et du jansénisme, comment, jugeant sans doute trop périlleux de s'en prendre directement au Trône de Pierre, nos ennemis ont tenté de partager la tâche en isolant la France afin de l'affaiblir et de la mieux contrôler, en attendant de porter le coup de grâce. Puis, nos formidables adversaires, mieux organisés que jamais, concentrèrent leurs efforts à trancher la tête de l'Église même.

Ce fut certes long et difficile, car c'est presque deux siècles après que fût tombée celle de Louis XVI qu'ils parvinrent à leurs fins, lorsque débuta « 1789 dans l'Église » : Vatican II.

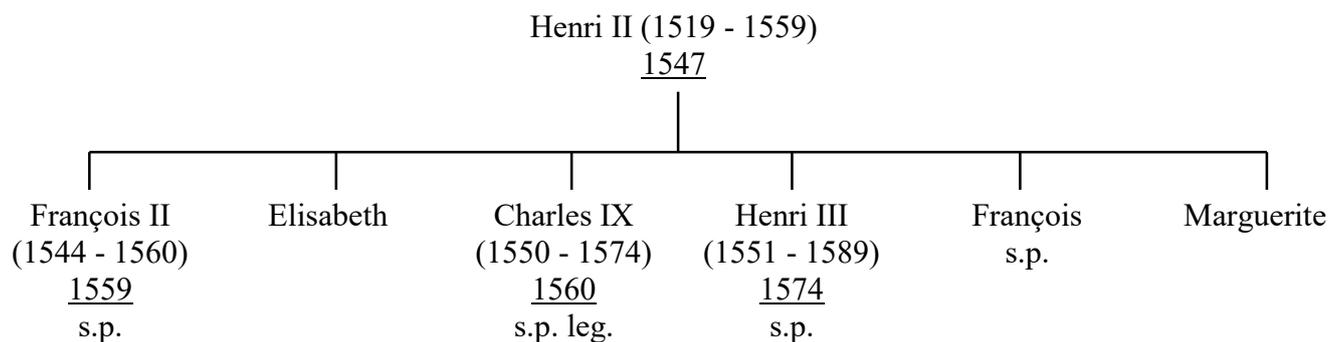
La seconde Autorité – la première en terme d'importance – sur laquelle s'appuyait la France déjà privée de ses Rois Très-Chrétiens n'existait plus.

Voulez-vous, en effet, que nous appliquions de nouveau nos trois critères, prenant cette fois comme sujets Paul VI et Jean-Paul II ? Allons-y. Leur élection fut-elle légale ? Il semble que oui, car survenue après le décès de leur prédécesseur. Valide ? Il semble que oui, jusqu'à preuve irréfutable du contraire. Licite ? ... De toute évidence, et pour la même raison que tout à l'heure, *non*. Ainsi, l'état déplorable de la situation dans le monde, en Europe et en France - la France offrant, de par sa position toute particulière devant Dieu, un parfait résumé de la question - trouve sa cause dans la crise sans précédent que connaît le concept d'Autorité, lequel est actuellement sous l'emprise des forces de la destruction. Les sièges sont-ils vacants. Non, du moins *matériellement*, et c'est ce qui fait la perversité de la chose ; ainsi, nulle anarchie, nul mouvement désordonné (encore que ...), mais une avancée sûre, réfléchie, programmée, vers le néant.

La solution ? Il n'y en a pas. De notre côté, agissons en catholiques royalistes - c'est-à-dire en Français, pour restaurer l'Autorité là où nous le pouvons, et ne perdons pas espoir. Dieu jugera.

Mikaël Petit

# Les rois de France



**François II**  
(1559 – 1560)

François n'avait que quinze ans lorsqu'il fut appelé à succéder à son père. Il délégua son autorité, s'estimant trop jeune, au duc de Guise dont la famille avait tant fait pour la France et au cardinal de

Lorraine qui était l'oncle de sa jeune femme, Marie Stuart (reine catholique d'Ecosse, opposée au schisme d'Angleterre.)

François voyait son autorité et sa légitimité contestée par la

faction protestante dirigée par la Navarre, les Condé et les Coligny. François allait réprimer les menées subversives, lorsqu'il décéda d'un accident de chasse, le 15 décembre 1560.

**Charles IX**  
(1560 – 1574)



A la mort de son frère, Charles n'a que 10 ans : c'est sa mère, Catherine de Médicis, qui va assurer la régence. Cependant, Coligny intrigua auprès du jeune roi, lui extorquant plusieurs privilèges propres à favoriser les activités séditeuses des troupes réformées (« *les huguenots* ») qui aboutirent à l'assassinat du duc de Guise, premier appui de la monarchie catholique.

Charles, sur les conseils de la régente, se ressaisit, et dut, face aux dangers de guerre civile et d'éclatement du royaume édifié par ses aïeux, ordonner l'élimination des chefs protestants réunis à Paris le jour de la Saint-Barthélémy, le 24 août 1572.

Charles, grand amateur de chasse, eut un règne difficile et court : il a su prendre ses

responsabilités à un moment où son jugement de la situation lui commandait d'agir. Il ne chercha jamais à faire endosser à quelque conseiller l'initiative de la Saint-Barthélémy, étant certain d'avoir agi pour le bien du royaume face à un schisme importé d'Allemagne et du pays de Genève. Il mourut d'une forte fièvre le 30 mai 1574.

# Association de Défense de l'école Catholique

En cette fin d'année scolaire, l'ADEC a fait ses comptes, et il est bien juste que nous vous en disions quelque chose, à vous qui lui apportez si régulièrement et généreusement votre soutien. Notre association reverse l'intégralité de ce qu'elle reçoit sous forme de bourses pour permettre à de nombreux parents de donner à leurs enfants un enseignement catholique dans une école catholique.

Il y a quelques mois les enseignants de l'école publique apprenaient à leurs élèves à manifester contre la guerre, aujourd'hui ce sont eux qui donnent l'exemple en revendiquant et en refusant de faire passer les examens. A leur tour les élèves appliquent la leçon et descendent dans la rue pour exiger de pouvoir passer leurs examens. Le résultat d'un tel enseignement est qu'un enfant sur quatre ne sait pas lire en entrant en 6<sup>e</sup>, un sur cinq ne sait pas compter et 82 000 actes de violence graves ont été recensés en 2002 (intrusions en bandes armées, incendies criminels, agressions physiques...). Ce triste constat manifeste la faillite de l'école sans Dieu de l'Education nationale. Les réformes et les nouveaux projets éducatifs des ministres successifs, sans doute de bonne volonté, ne ralentiront pas la dégradation de l'enseignement public.

L'éducation catholique seule forme l'honnête homme, l'âme soumise à Dieu, ouverte au

vrai, tournée vers le bien.

Cette éducation est celle que nous voulons et avec les bourses que vous nous permettez de constituer, nous aidons les parents à procurer à leurs enfants les bienfaits de cette éducation chrétienne.

Les scolarités des écoles entièrement catholiques sont très lourdes pour le budget d'une famille. Cependant elles ne couvrent malheureusement qu'une partie des frais nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

Comment faire alors pour équilibrer le budget ? Augmenter les scolarités serait faire peser une charge insupportable sur les familles, demander des subventions est impossible. Il ne reste qu'à tendre la main auprès de tous nos amis pour qu'ils fassent la charité de l'obole qui permet d'honorer les factures qui s'amoncellent sur le bureau des économistes, jour après jour.

Cette œuvre de miséricorde que vous accomplissez est d'une nécessité absolue. Soit l'Église enseigne et forme comme elle l'a toujours fait et la civilisation chrétienne reflorit, soit elle démissionne et l'Education nationale tente de la remplacer pour produire ce que nous avons sous les yeux : des barbares incultes sans foi ni loi.

Ce soutien généreux souvent discret à l'école catholique peut sembler un trou sans fond dont les résultats ne sont pas aussi éclatants et immédiats que la

construction d'une église. Mais demain, si notre jeunesse élevée par l'Education nationale perd la foi et déserte ces églises et ces chapelles, à quoi serviront-elles.

Cependant réjouissons-nous : aujourd'hui plus de 60% des séminaristes qui entrent au séminaire de la Fraternité Saint-Pie X à Flavigny sont d'anciens élèves des écoles que vous soutenez par vos dons. Le succès de l'éducation chrétienne est là.

L'ADEC a aidé cette année 43% des élèves des sept collèges que nous soutenons en versant plus de 381 130 Euros (2 500 000 F) de bourse. Or il nous faudrait 609 800 Euros (4 000 000 F) pour faire face aux besoins urgents de nos écoles.

Quelle désolation pour les personnes dévouées de l'ADEC qui accordent les bourses de ne pouvoir les faire plus substantielles pour des familles qui seront peut-être obligées de renoncer à inscrire leurs enfants dans de bonnes écoles !

Mais je voudrais aussi vous faire participer aux remerciements chaleureux des parents qui grâce à votre générosité peuvent sortir leurs enfants de la jungle de l'école sans Dieu pour les mettre sous la douce autorité de l'enseignement catholique. Chaque jour ils prient pour leurs bienfaiteurs inconnus à leur pauvre regard humain, mais inscrits au livre de vie par le divin Maître qui affirme : « *Tout ce que vous ferez au*

*plus petit d'entre les miens  
c'est à moi que vous le ferez. »*

Chers amis, je tends encore une fois la main. La fin de l'année scolaire est très difficile. Il faut prévoir les charges salariales des vacances, l'entretien des bâtiments, les travaux nécessaires à la sécurité, à l'hygiène pour recevoir au mieux les enfants l'an prochain. Oserais-je vous le dire ? Il nous faudrait

305 000 Euros (2 000 000 F).

S'il est une œuvre qui nous oblige à nous remettre aux mains de la Providence c'est celle de l'éducation scolaire. A tout instant de petits miracles éclatent à nos yeux, des petits ruisseaux qui coulent par vos mains se transforment en grandes rivières.

Persuadé que vous serez encore une fois l'instrument de

la Providence divine, je vous remercie du fond du cœur et confie toutes vos intentions au saint sacrifice de la messe et je vous assure, chers amis bienfaiteurs, de tout mon dévouement sacerdotal et de mes salutations respectueuses.

*Abbé Régis de Cacqueray*

**A.D.E.C.**

**B.P. 125**

*92154 Suresnes cedex*

## ***La souveraineté du peuple est une hérésie***

Charles Maignen (Docteur en théologie, 1892). « *La souveraineté du peuple est une hérésie* » Tiré-à-part gratuit n° 9 de la publication "*de Rome & d'Ailleurs*". Peut être obtenu sur simple demande par e-Mail (attaché "Word") : [drda@bluewin.ch](mailto:drda@bluewin.ch).

### **Introduction**

Ce qui divise la France en deux camps, ce n'est pas la *forme* du gouvernement c'est le *principe* de l'autorité.

Nous sommes en présence de deux doctrines : celle de l'Église : « *Tout pouvoir vient de Dieu* », et celle de la Révolution : « *Tout pouvoir vient du peuple*. »

L'une et l'autre peuvent s'adapter aux différentes formes du pouvoir politique. La première a trouvé son application dans les républiques de Venise, de Gênes et des cantons Suisses, comme dans la monarchie française. La seconde a dominé les monarchies constitutionnelles, comme les trois républiques qui se sont succédées, en France, depuis la Révolution.

Tout n'est donc pas dit quand on s'est proclamé républicain ou monarchiste ; mieux vaudrait dire si l'on est partisan ou adversaire de la

souveraineté du peuple.

Pourquoi, en pratique, la division se manifeste-t-elle plutôt, sur la forme que sur le principe de l'autorité ? Est-ce pure équivoque et malentendu ? Non.

C'est que, en réalité, si toutes les formes politiques sont conciliables avec l'une et l'autre doctrine, il en est cependant qui répondent plus complètement à l'une ou à l'autre.

La philosophie enseigne que la monarchie est la meilleure forme de gouvernement et si l'Église devait se prononcer un jour sur la question de principe, sans proscrire aucune forme régulière, c'est en ce sens qu'elle le ferait.

Nous savons, d'autre part, que les partisans de la souveraineté du peuple, préfèrent la république à la monarchie, même constitutionnelle, et l'établissent ou tendent à l'établir partout.

Il est donc naturel qu'en France, pays de la logique et des conséquences extrêmes, la lutte des deux principes se manifeste par la lutte des formes politiques qui en sont, chacune pour sa part, la plus parfaite expression.

Avant tout, il faut poser nettement la question, telle qu'elle s'agite dans les esprits, afin d'avoir une pierre de touche qui permette aux vrais enfants de l'Église de se reconnaître, et qui fasse l'union, en séparant le bon grain d'avec l'ivraie.

Si les catholiques sont divisés, c'est parce qu'ils ne sont pas assez séparés de leurs ennemis.

Plusieurs se laissent prendre aux apparences et aux formules ; il faut mettre en lumière et en évidence l'objet fondamental du débat et montrer où est l'ennemi, si vraiment on veut le vaincre.

Le dogme révolutionnaire de la souveraineté du peuple :

voilà l'ennemi !

Tant que cette erreur dominera les esprits, il n'y aura pas, dans le monde, un seul gouvernement qui puisse rester chrétien.

La monarchie chrétienne sera impossible, faute d'un peuple qui sache obéir, et d'un roi qui ose commander.

La république chrétienne sera plus impossible encore, parce qu'il est insensé d'établir un gouvernement populaire, là où le peuple ne connaît pas de limites à sa souveraineté.

Il faut donc que tous les efforts de l'Église et des catholiques tendent à ce but : proclamer la déchéance de l'homme qui a usurpé, dans la société, la place de Dieu !

L'Église, un jour, le fera.

Elle frappera d'anathème, le dogme fondamental de la Révolution :

« *Si quelqu'un dit que la souveraineté ne vient pas de Dieu, mais du peuple et réside essentiellement dans la nation, qu'il soit anathème* ».

Ce sera le jour du triomphe !

Mais, en attendant, nous catholiques, parlons, et proclamons hautement, en face de la bête révolutionnaire, ivre du sang des âmes qu'elle dévore, la royauté sociale de Notre-Seigneur Jésus-Christ, source unique et seul maître de toute souveraineté.

C'est là, je le reconnais, un programme qui serait peu goûté des électeurs, et voilà le souci qui a rendu insuffisants et inefficaces les programmes rédigés jusqu'ici par les catholiques.

Mais le programme du parti

catholique, ne doit pas être un programme électoral.

L'Église ne peut pas établir le peuple juge de ses différends avec l'État.

Si nous soumettons ses droits et ses immunités au verdict du peuple souverain, nous sommes bien coupables.

Prenons part aux luttes politiques pour instruire et non pour séduire.

Apprenons au peuple que s'il veut de bons gouvernants, il faut qu'il consente à avoir des maîtres.

Rappelons-lui qu'il détient contre le bon sens et la justice, les droits incessibles du pouvoir souverain, et, si nous descendons dans l'arène politique, que ce ne soit pas pour lui dire l'*Ave César* des gladiateurs, mais le *Credo* des martyrs.

Notre premier soin, dans ce travail, sera d'étudier la doctrine catholique sur la nature, l'origine et la fin de la société, ainsi que sur l'origine et la meilleure forme du pouvoir social et du gouvernement.

Nous examinerons ensuite les principes essentiels de la doctrine révolutionnaire et les institutions politiques les plus conformes à l'application de ces doctrines.

Nous ferons à la lumière de l'enseignement catholique, la critique du régime politique de la Révolution, et nous montrerons ce qu'il contient d'incompatible avec la doctrine et l'existence même de l'Église.

Enfin nous nous efforcerons de tirer quelques conclusions de ce travail : conclusions théoriques pour la doctrine,

conclusions pratiques pour l'action.

### Quelle est l'origine de la société civile ?

Avant de répondre à cette question, il est nécessaire d'en bien préciser le sens, car l'origine de la société peut être considérée au point de vue de l'histoire ou au point de vue de la doctrine.

C'est à la philosophie chrétienne, que nous demanderons d'abord de nous répondre et de nous dire pour quelles raisons il est nécessaire à l'homme de vivre en société.

L'homme, dit saint Thomas d'Aquin<sup>(1)</sup>, ne peut se suffire à lui seul.

Comment un individu isolé pourrait-il se procurer tout ce qui est nécessaire à sa nourriture ? Comment se préparerait-il des vêtements, des remèdes, un abri ? Comment fabriquerait-il, en même temps, ses instruments de travail ?

Restant seul, il ne pourrait faire de son temps et de ses forces une part suffisante pour accorder à l'étude, au travail manuel et aux soins de sa nourriture ce qui est nécessaire, cependant, pour qu'un homme arrive au complet développement de ses forces physiques et de ses facultés morales.

Il est vrai que les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle ont prétendu que cet état d'ignorance et d'isolement était *l'état naturel* de l'homme ; mais, par une contradiction singulière, ils avouaient que si l'humanité n'était sortie de cet *état de nature*, pour se constituer en sociétés, elle eût

1) *De regimine Principum*, lib. I, cap. I.

infailliblement péri.

Singulier *état de nature*, assurément, qui eût mené la *nature humaine* à sa destruction !

Cet aveu seul peut suffire à prouver la vérité de la thèse catholique : car *l'état naturel* d'une créature doit être favorable à sa conservation et au perfectionnement de ses facultés.

Or, cet état, qui favorise la conservation et l'amélioration de l'espèce humaine, c'est l'état social.

Le véritable *état de nature* est donc celui de l'homme vivant en société avec ses semblables.

Mais il y a plusieurs sortes de sociétés parmi les hommes.

La première, la plus naturelle, la plus nécessaire de toutes, c'est la famille, qui fournit à l'homme les premiers secours, et les plus indispensables, à la conservation et au bien-être de la vie.

C'est elle qui, par le mariage, assure la multiplication du genre humain sur la terre ; c'est elle qui procure à l'enfance les soins multiples qu'exigent la délicatesse de son corps et l'ignorance de son esprit ; c'est elle qui donne les affections pures et fidèles.

Mais elle n'est pas la seule société nécessaire. Ce que nous avons dit de l'individu isolé peut, à proportion, s'appliquer à la famille, si elle ne trouve dans une société plus étendue et plus forte le complément dont elle a

besoin.

Elle aussi ne peut se suffire entièrement à elle-même. Pourra-t-elle, par ses seules ressources, exercer les industries multiples que suppose un degré convenable d'aisance et de bien-être dans le vêtement, la nourriture et l'habitation ? Ses membres pourront-ils, à eux seuls, acquérir les connaissances nombreuses et difficiles que suppose l'exercice convenable de ces différentes industries ? Pourront-ils se livrer à l'étude des sciences, dans la mesure où elles sont nécessaires au développement normal de l'intelligence ? Enfin seront-ils en mesure de résister à leurs ennemis et de se faire justice eux-mêmes, sans blesser les droits d'autrui ?

Une famille isolée, placée en dehors de toute société, et n'ayant rien qu'elle ne doive tirer de ses propres ressources, sera nécessairement dans une grande indigence des biens dont l'homme a besoin pour le développement de ses facultés.

Ainsi, les familles sont amenées par la nécessité à s'unir en une société plus parfaite, comme les individus sont poussés par une nécessité encore plus impérieuse à se grouper autour d'un foyer.

Cette société, appelée à suppléer à l'insuffisance de la société domestique et à assurer, en même temps, sa conservation et sa prospérité, dans l'ordre public, est désignée communément par les auteurs sous le nom de *société civile ou société politique*.

Son origine, sa raison d'être, c'est la loi naturelle elle-même, c'est-à-dire Dieu, qui en est la règle et l'auteur.

C'est Dieu qui a fait l'homme tel qu'il ne puisse vivre sans l'institution de la famille ; c'est donc Dieu qui est l'auteur de la famille. C'est Dieu, auteur de la famille, qui a fait cette société première insuffisante par elle-même en sorte que les familles aient une tendance naturelle à s'unir pour former la société civile ; Dieu est donc l'auteur de la société civile.

Ainsi, la cause première de la société civile, c'est Dieu ; sa cause prochaine, c'est la nature de l'homme, sa cause immédiate, c'est la nature de la famille.

Telle est, en quelques mots, la réponse de la philosophie catholique à notre question : *Quelle est l'origine de la société civile ?*<sup>(2)</sup>

Interrogeons maintenant l'histoire. Il ne s'agit pas ici de remonter à l'origine de chaque société civile, de chaque nation, mais seulement à l'origine de la première société, de celle avant laquelle il n'existait que des familles.

L'histoire des origines de notre race est tout entière contenue dans les premiers chapitres de la Genèse ; les faits qu'elle rapporte sont attestés par l'autorité même de Dieu : il n'y en a donc pas qui puissent présenter un plus grand caractère de certitude.

Nous trouvons, dans ces faits, une confirmation éclatante de la doctrine

2) Taparelli, *Essai théorique de Droit naturel* ; cardinal Zigliara, *Philosophia moralis* ; Mgr Cavagnis, *Notions de droit public naturel et ecclésiastique*.

3) Genèse. Chap. II, v. 18.

4) *Ibidem*

formulée plus haut.

Au commencement, Dieu crée un seul homme, mais il ajoute bientôt : « *Il n'est pas bon que l'homme soit seul*<sup>(3)</sup>. » Il lui donne une compagne, « *adjutorium simile sibi*<sup>(4)</sup> », et la famille est fondée.

L'homme pécha, avant que la famille eût pu donner naissance à une autre société ; faut-il en conclure que la société civile n'aurait pas existé si Adam eût persévéré dans l'état d'innocence ?

Ce serait trop se hâter de résoudre une question sur laquelle de grands théologiens ont des opinions contraires et qui, d'ailleurs, est indifférente.

En tout cas, il est de fait que la société civile, supposant la pluralité des familles, n'a pu se former et ne s'est formée, en réalité, qu'après une certaine propagation du genre humain sur la terre.

Toutefois, la formation de la société fut contemporaine des premiers hommes. La Genèse fait, pour la première fois, mention de la fondation d'une ville, après le meurtre d'Abel par son frère<sup>(5)</sup>.

Caïn ne fut pas le seul fils d'Adam qui donnât naissance à une cité, et, avant la fin de sa longue carrière, le père de tous les hommes put voir des villes nombreuses et florissantes sortir de cette terre que Dieu lui avait donnée pour être fécondée par son travail.

Le fait primordial qui a déterminé la formation des anciennes sociétés politiques, c'est l'extension et la multiplication des familles issues d'une même souche, lui restant unies d'abord par des

liens purement domestiques, puis, peu à peu, par des relations d'un caractère public et juridique.

Ensuite, la conquête, les traités ou le libre consentement de plusieurs, ont servi de point de départ à la formation d'un grand nombre d'États ; mais la communauté d'origine reste le fait naturel qui donne naissance aux cités. C'est ce que Cicéron exprimait ainsi : « *Prima societas in ipso conjugio est, proxima in liberis, deinde una domus, communia omnia. Id autem est principium urbis et qu a s i s e m i n a r i u m reipublicae.* » (*De Officiis*).

Ainsi, la philosophie et l'histoire s'accordent pour affirmer que la société est voulue et exigée par la nature, et que les théories du *Contrat social* ne sont pas moins en contradiction avec les faits qu'avec la raison.

Dans l'Encyclique *Immortale Dei* le Souverain Pontife a résumé la doctrine catholique : « *L'homme, dit-il, est né pour vivre en société, car ne pouvant dans l'isolement ni se procurer ce qui est utile et nécessaire à la vie, ni acquérir la perfection de l'esprit et du cœur ; la Providence l'a fait pour s'unir à ses semblables en une société tant domestique que civile, seule capable de fournir ce qu'il faut à la perfection de l'existence.* » Déjà, dans l'Encyclique *Diuturnum illud*, le Pape avait dit plus brièvement encore et avec plus de force : « *Magnus est error non videre, id quod manifestum est, homines, quorum non sint solivagum genus, citra liberam ipsorum voluntatem ad naturalem*

*communitatem esse natos* » ; et, parlant du *Contrat social*, il ajoutait : « *Ac proeterea, pactum quod proedicant, est aperte commentitium et fictum.* »

L'enseignement de l'Église est donc très nettement formulé sur ce point et les catholiques ne peuvent hésiter à le suivre.

### **Quelle est la nature et la fin de la société civile ou politique ?**

#### *1° Nature de la société civile*

La société civile est une société *naturelle, nécessaire, parfaite et organique*. Elle est *naturelle* ce qui ne veut pas seulement dire qu'elle est conforme à la nature de l'homme et que les principes de la raison naturelle suffisent, par eux-mêmes, à sa constitution et à son fonctionnement ; cela implique encore que ses lois fondamentales, sa constitution essentielle, sont dictées et imposées par la nature et qu'il n'est pas loisible à l'homme d'en méconnaître les principes et d'en violer les prescriptions.

De même que, pour la société domestique, l'unité et l'indissolubilité du lien conjugal sont imposées aux hommes par une volonté supérieure, de même, pour la société civile, il est des lois qui s'imposent au législateur lui-même, qu'il n'a pas le pouvoir d'enfreindre, mais qu'il a le devoir de reconnaître et de sanctionner.

Tous les droits et tous les devoirs, même dans l'ordre civil, ne dérivent donc pas de la loi humaine ; l'État n'en est pas l'auteur et la source ; mais il est des droits imprescriptibles dont il a le devoir de se faire le

5) Genèse : Chap. IV, V. 17.

protecteur et le gardien. C'est pourquoi, la proposition suivante a été condamnée dans le *Syllabus* : 39 : *l'État, comme étant l'origine et la source de tous les droits, jouit d'un droit qui n'est circonscrit par aucune limite.*

La société civile est, en second lieu, une société *nécessaire*, c'est-à-dire qu'elle n'est pas seulement conforme et proportionnée à la nature de l'homme, mais que cette même nature exige qu'une telle société existe.

Ce qui a été dit précédemment sur *l'origine* de la société civile peut servir à prouver cette nécessité et à en expliquer la nature.

L'existence de la société civile est nécessaire au complet et parfait développement de *l'espèce humaine* ; elle n'est pas rigoureusement et directement exigée pour la conservation de chaque individu et de chaque famille considérée séparément.

Nous verrons combien cette remarque est importante quand nous traiterons du but de la société.

La société civile est encore une société *parfaite*. On désigne, dans *l'École*, sous le nom de société *parfaite ou complète* celle qui possède, par elle-même, tous les moyens d'atteindre son but, en sorte qu'elle n'est pas destinée à trouver dans une société supérieure son complément et sa perfection... C'est ce que le Souverain Pontife a plus brièvement exprimé dans l'encyclique *Immortale Dei*, en rappelant que l'Église est une société parfaite : « Elle possède, en soi et par elle-même, toutes les ressources qui sont nécessaires à son

*existence et à son action.* »

La société civile répond bien à cette définition de la société parfaite ; elle possède tous les moyens naturels de procurer à l'homme la félicité de cette vie, puisqu'elle supplée, en cela, tout ce qui manque à la société domestique ; et elle n'est pas destinée à faire partie d'une société supérieure de même ordre, puisque nous ne voyons pas, dans l'ordre naturel, de société à laquelle elle puisse être subordonnée.

Ainsi, la société civile est justement considérée comme une société parfaite, et le pouvoir suprême lui appartient dans les choses purement temporelles.

C'est encore l'enseignement du Saint-Père, dans la même encyclique ; parlant des deux sociétés, l'Église et l'État, il dit : *Chacune d'elles, en son genre, est souveraine.*

Enfin, la société civile est une société *organique*, c'est-à-dire qu'à l'exemple des corps vivants dont les membres ne sont pas animés d'un mouvement purement mécanique, mais jouissent chacun d'une vie propre, bien que dépendante de la vie du corps tout entier, la société civile se compose d'organes dont la vie et la constitution sont distinctes de la sienne, tout en lui restant subordonnées. Ces organes vitaux de la société civile, ce sont ses membres, c'est-à-dire les familles, les communes, les provinces : car la société civile ne se compose pas d'individus, elle se compose de sociétés moindres, antérieures à elle par leur nature, plus strictement nécessaires et plus directement instituées de Dieu. Ces sociétés

ont leurs droits et leur constitution propres, que la société civile n'a pas le droit d'altérer ou de méconnaître, mais qu'elle a le devoir de sauvegarder.

La société civile n'est donc pas une collection d'individus égaux, mais une hiérarchie de sociétés subordonnées, auxquelles les individus peuvent appartenir à différents titres et dans lesquelles ils exercent des magistratures et des fonctions en rapport avec leur condition.

La constitution des sociétés modernes est loin de présenter ce caractère ; c'est là son tort et son malheur. Fondée pour l'individu ne connaissant d'autres droits que les droits individuels et les droits de l'État, cette constitution sociale est fatalement conduite à osciller entre le libéralisme et le socialisme, pour tomber enfin dans une complète dissolution,

Toute définition de la société civile qui ne la présente pas comme un corps moral naturel, nécessaire, complet et hiérarchiquement organisé, doit donc être rejetée.

Mais il n'est pas possible de connaître la véritable nature et les caractères essentiels de la société civile, si l'on n'en précise nettement le but, la *fin*.

## 2° *Fin de la société civile.*

Il résulte de la constitution *organique* de la société civile que sa fin propre et immédiate ne peut être ni le bien individuel de chaque homme, ni le bien privé de chaque famille, mais *le bien commun* des familles et des autres associations qui lui sont subordonnées.

Ce *bien commun* est un bien *temporel* : car le bien spirituel est la fin propre de l'Église, et on ne saurait l'assigner pour but immédiat à la société civile, sans amener entre les deux pouvoirs une inévitable et funeste confusion : c'est de plus un bien *extérieur* : car le bien intérieur, même temporel, de chaque homme est d'ordre individuel et privé, nullement d'ordre social ; enfin, ce *bien temporel* que doit procurer l'union des familles en une société parfaite consiste dans l'ordre et la prospérité publiques.

Cet ordre et cette prospérité ne sauraient être limités aux seules conditions matérielles de la vie, et doivent s'étendre à l'ordre moral tout entier ; en effet, le bonheur de l'homme, même en cette vie, ne consiste pas uniquement, ni même principalement, dans la satisfaction des exigences du corps ; il dépend surtout des dispositions intellectuelles et morales de l'âme ; la société

civile ne serait donc pas une société *naturelle* et *parfaite* dans son ordre, ni même une société vraiment humaine, si elle ne tendait à procurer la *félicité temporelle* conformément à la nature de l'homme dans ce qu'il y a en elle de plus élevé et de proprement humain. La société doit donc pourvoir, par des moyens proportionnés à sa nature, au perfectionnement intellectuel et moral de l'homme.

Si nous voulons embrasser dans une même définition toute l'étendue de la fin de la société civile, nous dirons donc : *La société civile a pour but le bien commun temporel de l'homme tout entier, en tant que ce bien peut être obtenu par les actions extérieures*<sup>(6)</sup>.

Ainsi, c'est donner une définition incomplète et tronquée du but de la société, que de lui assigner *la protection des droits et de la liberté de chacun, ou le*

*maintien de la paix et de la sécurité publiques* ; elle doit tendre à procurer le bien temporel de l'homme dans toute sa plénitude et son extension, mais seulement dans l'ordre public et en dehors de la sphère d'action des individus, des familles ou des associations.

Ainsi, le rôle de la société est très étendu : il atteint tout ce qui intéresse le bonheur et le perfectionnement de l'homme en cette vie, mais les limites en sont très nettement définies, puisque sa raison d'être et sa mission cessent là où commencent celles de la famille et des autres organes du corps social.

Cette conception de la fin de la société civile permet seule de rester à égale distance entre les deux écueils les plus redoutables en ces matières : le libéralisme et le socialisme.

(à suivre)

6) Mgr Cavagnis : *Notions de Droit public naturel et ecclésiastique*.

## Revue de Presse

### La Chouette du Forez :

N° 6 : juillet – août – septembre 2003 (5 Place Dechandon, 42240 Unieux, tél. : 04 77 10 92 69.)

Extrait du Sommaire : *Hors la monarchie légitime, point de salut en politique. Le Christ-Roi et le modernisme. Pour ton Dieu, pour ton roi, vendéen lève-toi ! Chouans de chez nous (le Forez et le Velay). Les hommes de courage : « Oui, l'avenir est aux hommes de Foi, mais à condition d'être en*

même temps des hommes de Courage, ne craignant pas de dire face à la Révolution triomphante ce qu'elle est dans son essence. » (Henri V, comte de Chambord). *Histoire et Tradition* : librairie spécialisée en livres neufs et d'occasions, religion catholique, Histoire, objets fleurdelisés, etc.... 16 rue de la Paix, 42000 St Etienne, tél. 04 77 21 75 22, *messagerie* : hist-trad@wanadoo.fr

### Savoir :

N° 65 : juillet 2003 (Association Vendée Militaire, 2 et 4 Avenue de la Gare, 49123 Ingrandes sur Loire.)

Au sommaire :

*La lettre aux amis de la Vendée Militaire : Pour l'Église, la patrie et la liberté :*

« Le découragement n'est jamais permis. Après la défaite éprouvée par les Vendéens à Savenay, les chefs vaincus vinrent trouver un vieillard du

Bocage dans les conseils duquel ils avaient toujours eu confiance. – Père, lui dirent-ils, que faut-il faire ? – Il faut combattre, répondit le vieillard. – Quelques mois plus tard La Rochejacquelein était tué, Charrette était fusillé, Stofflet restait seul avec quelques débris des troupes abattues (*ndlr : le lecteur aura remarqué cette étourderie chronologique commise par l'orateur*). Il vint retrouver le vieillard.

Que faut-il faire, lui demanda-t-il encore. – Combattre, lui fut-il répondu ; combattre toujours, sans relâche jusqu'au dernier soupir. – La même réponse fut donnée jusqu'à la fin de la guerre de Vendée. – Le vieillard avait raison. Car peu à peu les ennemis des royalistes devinrent plus humains, on accorda aux insurgés la liberté de leur culte ; on leur laissa rouvrir leurs églises, rappeler leurs prêtres. Le sang des Vendéens avait, dans l'Ouest, sauvé la religion.

Nous aussi nous devons toujours combattre. Et cependant nous semblons vaincus, en ce moment. Nous sommes livrés à nos ennemis pieds et poings liés. Mais il me semble entendre un grand vieillard qui nous crie : « *Combattez sans cesse, sans relâche, sans jamais désespérer.* » Ce grand vieillard, c'est la France, la France de saint Louis, d'Henri IV, de Louis XIV, qui fait un dernier appel à notre patriotisme, à notre courage, à notre dévouement. Écoutons sa voix. » *Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin* (extrait d'une conférence donnée à Caen le 10

mai 1885, sur les questions politiques, religieuses et économiques.)

Tout le reste de ce numéro de SAVOIR est à lire, avec notamment *Les échos du Bocage, la chronique du collectionneur, etc....*

### **La Blanche Hermine :**

N° 37, juillet – août 2003 (F.B.L. : BP 10307, 35703 Rennes cedex 7)

Au fil des pages : *Un triste héritage. L'édit de Nantes. Le roi et le Sacré-Cœur. Histoire de Bretagne, des Plantagenêts aux Capétiens. La Contre-Révolution en œuvre : coalition de la Rouërie. La Bretagne catholique : A Dol, le prieuré bénédictin Notre-Dame.*

### **Lien Légitimiste de Touraine :**

N° 21 – juin 2003 (D. Picard, 12 rte de Château la Vallière, 37360 Neuillé Pont Pierre – J. Rolain, Chemin de la Cadère, 31220 Sana – G. de Villèle, 10 place Foire le Roi, 37000 Tours.)

*Mai, juin perdus. Deux récits historiques : Avec les volontaires de l'Ouest. La Touraine médiévale. Un croisé du Sacré-Cœur : Pierre Delhomme. Etc....*

### **Lecture et Tradition :**

N° 315 – 316 (Bulletin littéraire contrerévolutionnaire, B.P. 1, 86190 Chiré en Montreuil).

Ce numéro de mai - juin 2003 a pour titre : *Vérités et mensonges sur la II<sup>e</sup> guerre mondiale : tout n'est pas aussi simple que ce qu'on a bien voulu vous laisser croire !*. Nous avons lu avec intérêt dans la rubrique *Contre-Encyclopédie*, les deux notices. L'une sur Ferdinand-Jacques

**Hervé-Bazin**, beau-frère de René Bazin et grand-père d'Hervé Bazin. L'autre sur Carl **Leisner**, séminariste au moment de la seconde guerre mondiale, qui fut ordonné prêtre au camp de Daschau en 1944, où il était détenu. Ce jeune prêtre qui faisait l'admiration des codétenus, meurt, après sa libération, le 12 août 1945.

### **La Durbelière :**

(J-L Caffarel, BP 26, 77230 Dammartin en Goële).

Dans le N° 83 (juillet-août 2003) J-L Caffarel vous invite à offrir des croissants chaque année le 12 septembre. Cette année nous célébrons le 320<sup>e</sup> anniversaire de la création des croissants par les boulangers viennois afin de commémorer la victoire de Charles V de Lorraine (la croix de Lorraine contre le croissant musulman), à la tête des coalisés du Saint-Empire, renforcé par les Polonais de Jean III Sobieski, sur les Turcs du Grand Vizir Kara Mustapha, lors du siège de Vienne à la bataille du Kahlenberg, le 12 septembre 1683.

Dans ce même numéro J-L Caffarel exprime son inquiétude quant à l'Alliance Royale et nous donne la suite de l'*Histoire merveilleuse des Géants de la Vendée : Le grand choc de Vihiers*.

### **Bulletin des amis de saint François de Sales :**

N° 116, Mai - juin 2003 (C.P. 2016, 1950 Sion, Suisse)

*Les Cristeros (II)* extraits de *Lecture et Tradition*, juillet – août 2003. *Ce que tout prêtre a juré. Être bon* : « Être bon

suppose bien des vertus différentes : le dévouement, l'abnégation, la miséricorde, la patience. C'est s'oublier soi-même pour penser. » *Lettres d'Afriques* : « l'action timbres-poste pour l'Afrique continue. Vous pouvez envoyer des timbres pour permettre d'expédier des colis de livres et objets religieux. » *Pour nous protéger de notre ennemi le démon. Les racines du mal* (extrait de *Cahiers d'Ouranos* n° 21). *Contrôle mental connu*

sous le nom de code « MK-ULTRA » (extrait de *Cahiers d'Ouranos* janvier – mars 1997.) *L'Europe sur le chemin de la dictature ?* *Progresser encore !*

### Iota :

(27 rue Lamartine, 13006  
Marseille).

Dans le N° 233 (mai - juin 2003) : *L'Etat, c'est qui ?* *Peuple ou es-tu ?* *Le parachute ne s'ouvre pas. Nous ne*

*sommes pas ailleurs. Histoire de chiens. Le temps passe. La fracture (sociale) va s'aggraver... Les bombardements de Marseille.*



## Livres reçus

**Louis XVI le roi bienfaisant :**  
par Jean de Viguerie. (Editions du Rocher).

La présente biographie, s'appuyant sur la correspondance royale, les documents du temps et bien des mémoires inédits, a repoussé toute idéologie. Elle est d'abord un récit, simple, honnête et précis. Elle a voulu faire revivre et comprendre la personnalité, les idées, les sentiments du petit-fils de Louis XV et de Stanislas de Lorraine.

Pour notre part, après, la lecture de cet ouvrage nous vous en livrons quelques passages :

« ... Il n'est plus le roi d'un pays, d'une patrie, mais d'un agglomérat d'individus. Le 10 octobre 1789, l'Assemblée lui enlève son titre de Roi de France et de Navarre, et le nomme « Roi des Français ». Comme s'il n'avait plus de royaume. On lui enlève aussi les lys. Le 21 octobre 1790, le drapeau blanc fleurdelysé est

remplacé par le drapeau des trois couleurs, celles de la garde nationale issue de l'insurrection du 14 juillet... » (p. 283).

« Louis XVI ne livre pas n'importe quel combat. Il affronte des puissances extrêmement subversives de l'ordre établi, et dont il n'y avait eu jusqu'alors aucun exemple connu. Ce sont les puissances des idéologies, celle de la philosophie des Lumières, de la doctrine nationale, du patriotisme révolutionnaire. Extrêmement subversives, disons-nous, parce que de nature utopique. Et l'on sait que l'utopie détruit ce qui est pour affirmer ce qui n'est pas, lui donnant l'apparence de l'être. Il n'est donc rien de plus subversif. Et l'humanité jusqu'à ce jour n'avait jamais connu semblable entreprise. Elle avait connu des utopies, celles de Thomas More et de Denis Veiras par exemple, mais ces utopies-là étaient restées enfermées dans des boîtes, et leurs germes

n'avaient pas été éparpillés dans le monde. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'utopie sort de la boîte, elle se répand, elle s'infiltré dans toutes les têtes. La pure spéculation ne la contente plus. Elle passe à l'acte. Elle se fait opinion publique. Ensuite elle ambitionne le pouvoir politique, le mine dans ses fondements et finalement le conquiert ou plutôt se met à sa place. A ces fins de conquête, elle se sert des moyens qui lui ressemblent, soit le déguisement de la vérité, la manipulation et l'assassinat. Qui lui ressemblent et qu'il est très difficile de combattre. Louis XVI est l'homme qui doit se mesurer avec ces puissances redoutables et dont on connaît encore bien mal la force de subversion. Comme un médecin devant combattre un virus et ne sachant ni sa nature ni son remède. Bien des chefs d'Etat après lui ont dû affronter les idéologies révolutionnaires, mais lui a été le premier. Son destin est unique. » (p. 411).

« ... Il domine grâce à sa lucidité. ... Enfin il semble avoir eu le pressentiment des guerres totales et des hécatombes engendrées par le patriotisme révolutionnaire. Une telle clairvoyance le sépare du commun des hommes de son temps. »

« Il domine aussi son malheur par son sacrifice. L'idéal du roi se sacrifiant pour ses peuples lui avait été inculqué dès l'enfance. Il se présente à nouveau à son esprit pendant l'été 1791. Il le fait sien, d'autant mieux qu'il vient de se convertir à une vie chrétienne plus profonde. Désormais le mot sacrifice va revenir souvent dans ses écrits et dans ses propos.

Ce sacrifice, il l'accomplit dans cette montée au Calvaire que sont pour lui les journées du 20 juin et du 10 août, le séjour du Temple et les sombres derniers instants de sa vie. Mme de Staël parle de son « étonnante résolution de souffrir et de mourir », mais si l'on connaît son esprit de sacrifice, on ne s'en étonne pas.

En offrant sa vie en sacrifice à l'exemple de son Rédempteur, il réalise parfaitement la vocation royale exprimée par son sacre, et surtout dans le rituel de l'intronisation. En effet selon ce rite, après avoir été oint de l'huile de la sainte ampoule, il

avait été conduit sur un trône élevé d'où il pouvait être vu de tous. On signifiait ainsi que le roi ne s'appartenait plus. Cependant le sens de cette cérémonie majestueuse demeurait en partie caché. Certes, le dévouement de la dynastie capétienne au service du royaume en avait éclairé d'une certaine manière la signification véritable. On savait que le rite du roi exposé signifiait l'abnégation. Mais on ignorait qu'il signifiait aussi le sacrifice total et jusqu'au sacrifice de la vie. C'est le mérite de Louis XVI de l'avoir révélé et d'avoir ainsi réalisé pleinement le destin de la troisième race des rois de France. » (p. 412 et 413).

**Cahier de Chiré n° 18** (SA D.P.F., B.P. 1, 86190 Chiré en Montreuil)

Diffusion de la Pensée Française (maison de vente de livres par correspondance) vient de publier son 18<sup>ème</sup> Cahier de Chiré. C'est un gros volume de 420 pages contenant des textes, la plupart inédits, de 44 auteurs sur des sujets très variés : *Saint Augustin, Bonald, Dom Besse, la franc-maçonnerie, l'Islam, Venise, l'Etat Français (Vichy), La Varenne, Mgr Lefebvre, l'éducation, les Camelots du Roi* ... Ces textes sont suivis d'une notice bibliographique pour chacun

des auteurs donnant un résumé de leur carrière et la liste, souvent complète, des ouvrages qu'ils ont écrits (épuisés et disponibles).

Le premier Cahier est paru en 1986, à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la création de « Chiré ». La collection des dix-huit Cahiers, publiés chaque année depuis cette date, contient les textes de 460 auteurs différents ce qui constitue un répertoire des écrivains contemporains contre-révolutionnaires, non-conformistes et « politiquement incorrects ».

Cet ouvrage est hors commerce et offert en cadeau pour l'achat d'un certain montant de livres pendant la période bien déterminée des **trois mois d'été (1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre)**.

Demandez sans tarder les conditions pour obtenir ce cahier à SA DPF (B.P. 1, 86190 Chiré en Montreuil, tél. : 05 49 51 83 04 – fax : 05 49 51 63 50). Vous recevrez une documentation contenant un catalogue proposant tous les livres disponibles écrits par les auteurs de ce Cahier, ainsi qu'un document donnant le sommaire détaillé de tous les cahiers parus et restant disponibles (trois sont épuisés) et des offres exceptionnelles pour acquérir les cahiers antérieurs.



“Lisez, faites lire ce journal autour de vous”

# Messes pour la France et le Roi

Messes pour la France et le Roi, pour demander à Dieu que les demandes respectives du Cœur Sacré de Jésus et du Cœur Immaculé de Marie soient enfin réalisées ; seules issues pour la restauration de la Royauté Sociale de Notre Seigneur, la conversion des

hommes d'Eglise, de la France et des Ames, comme nous l'ont redit maintes fois, les voyants de Paray-le Monial, de Fatima, de la rue du Bac et de Loublande.

Une messe mensuelle est célébrée en l'honneur de Saint

Michel Archange, protecteur et défenseur particulier de l'Eglise Catholique, de la France et de la Famille Royale, pour implorer sa protection dans ce combat décisif que mènent les puissances de l'Enfer.

**Octobre** *Vendredi 3 : Région Parisienne*

*Abbé Vignalou. Messe à 7h. Monastère St Joseph 32240 Vérac.*

*Samedi 4 : Révérend Père Avril. Messe à 11h. Notre Dame de Salérans, 05300 Salérans.*

*Abbé Bal-Pétre. Messe à 18h30. Chapelle du Sacré-Coeur 28 rue Pasteur 03200 Vichy.*

**Novembre** *Vendredi 7 : Abbé Boubée. Messe à 18h30. Église Notre Dame de France. 8 rue Edme Moreau. 51100 Reims*

*Abbé Rigault. Messe à 8h30. Le Parc, 86700 Romagne.*

*Samedi 1er : Abbé Godard. Messe à 11h25. Séminaire St Curé d'Ars, 21150 Flavigny.*

*Abbé Verrier. Messe à 10h30. Prieuré Notre Dame de Béthléem, 70160 Favernay.*

**Décembre** *Vendredi 5 : Révérend Père Prieur. Messe à 10h. Couvent de la Haye aux Bonshommes, 49240 Avrillé.*

*Abbé Portier. Messe à 11h. La Bergerette, 65100 Bartres.*

*Samedi 6 : Abbé Moulin. Messe à 7h15. Noviciat Notre Dame de la Compassion, 1 route Nationale, 36300 Ruffec.*

*Révérend Père Pozzéra. Messe à 8h30. Cours St Dominique du Camazou, 11270 Fanjeaux.*

**Messes en l'honneur de Saint Michel Archange.**

*Vendredi 4 Juillet : Abbé André. Messe à 16h10. Chapelle St Joseph 28000 Chartres.*

*Vendredi 1 Août : Abbé Briols. Heure non précisée. École St Jean Baptiste de la Salle, 62290 Camblay-l'Abbé.*

*Vendredi 7 Septembre : Abbé Briols. Heure non précisée. École St Jean Baptiste de la Salle, 62290 Camblay-l'Abbé.*

*Vendredi 3 Octobre : Abbé Verrier. Messe à 10h30. Prieuré Notre Dame de Béthléem, 70160 Favernay.*

*Vendredi 7 Novembre : Abbé Vignalou. Messe à 7h00. Monastère Saint Joseph, 33240 Vérac.*

*Vendredi 5 Décembre : Abbé André. Messe à 16h10. Chapelle St Joseph 28000 Chartres.*

# Une France Un Roi

En 1985, l'association **Une France Un Roi** (45530 Seichebrières) décidait de créer une œuvre spirituelle, complément du combat légitimiste. Bien que n'ambitionnant pas un rayonnement de grande envergure, cette petite œuvre désirait seconder le combat politique par le spirituel, convaincue que le Trône et l'Autel étant indissociables, le combat politique et spirituel se devait d'être complémentaire.

Dieu étant le maître des événements, aucune vraie restauration politique et sociale n'est envisageable sans le secours de sa Divine Providence. Mais il est vrai aussi qu'elle n'est pas envisageable, si nous ne travaillons pas, avec nos faibles moyens, à la réussite de cette restauration. Dieu ne donne la victoire qu'à ceux qui combattent, même si humainement et malgré notre bonne volonté, les forces mises en place semblent dérisoires, et si l'issue du combat semble l'échec assuré. « *Aide-toi, le Ciel t'aidera.* », nous dit l'adage. Cette maxime a été rendue célèbre par Sainte Jeanne d'Arc « *Les hommes d'armes batailleront, Dieu donnera la victoire.* »

L e s   d e m a n d e s ,

plusieurs fois réitérées, par Notre Seigneur Jésus-Christ et sa Très Sainte Mère, à Paray-le-Monial, auprès de madame Royer, à Loublande et à Fatima, sont la confirmation de l'indissociabilité du Trône et de l'Autel, et de la nécessité de notre action spirituelle et temporelle qui, par ce que méritoire aux yeux de Dieu, nous vaudra la réussite du plan Divin.

Ces diverses demandes se résument ainsi : Priez, convertissez-vous, travaillez au règne de Notre Seigneur Jésus-Christ et de sa Très Sainte Mère dans vos familles, dans vos écoles, dans toute la hiérarchie économique, politique et sociale de la France et de ses institutions, ainsi qu'au plus haut sommet de la hiérarchie religieuse, afin que les demandes respectives faites par Notre Seigneur et la Très Sainte Vierge Marie soient enfin réalisées, conditions essentielles à la restauration de la Royauté Sociale du Sacré-Cœur sur la France et le monde.

C'est pour ces raisons qu'a été créée l'œuvre des messes pour la France et le Roi. Depuis déjà 18 ans, l'UFUR, grâce au soutien des ses donateurs, fait célébrer, chaque premier vendredi et samedi du

mois, des messes en l'honneur du Cœur Sacré de Jésus et du Cœur Immaculé de Marie, pour demander leur protection et les grâces nécessaires pour l'Eglise, la France, la famille royale, ainsi que les familles et les mouvements œuvrant sainement à la restauration de la Royauté Sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Depuis quelques années les rangs de nos donateurs tendent à se clairsemer, beaucoup ayant été rappelés à Dieu, si bien qu'aujourd'hui nous avons de plus en plus de mal à trouver le budget nécessaire pour continuer notre action. Nous nous permettons donc de solliciter votre générosité et votre soutien, afin de pouvoir continuer durablement notre activité, sinon nous allons être dans l'obligation de la cesser définitivement.

Nous vous remercions d'avance pour tout l'aide que vous pourrez nous apporter, si petite soit-elle.

Les dons doivent être envoyés à l'ordre de **l'UFUR**, chez le trésorier : **M. Saclier de la Bâtie, Le Petit Bonnezeaux, 49380 Thouarcé.**

Les honoraires de messes sont fixés à 15 euros l'unité.



## Communiqués

### Association Sainte Philomène :

La Ligue des Droits de l'Homme ayant déposé une plainte contre Monsieur l'Abbé Sulmont, il semble que le Procureur de la république ait décidé de terminer cette affaire par un non-lieu.

Pour le soutien et la défense de Monsieur l'Abbé Sulmont et la Foi catholique, une

Association Sainte Philomène a été créée en février 2003. L'adresse de son siège social est : 26 chaussée Brunehaut, 80620 Domqueur.

L'adhésion minimum est de trois euros. Les chèques doivent être libellés au nom de l'Association Ste Philomène et être adressés à Madame Lavoine, trésorière, 1 rue de la Place, 80690 Ergnies.

### Cercle Henri IV :

Ce nouveau cercle a désormais son site internet : [www.cercle-henri4.com](http://www.cercle-henri4.com)

Vous pouvez joindre ce cercle à l'adresse suivante : Castel Béarn, 68 bis avenue des Pyrénées, 64270 Salies de Béarn ; tél. 05 59 65 07 61.

***Pour aider ce journal : abonnez-vous !***

***Si vous aimez ce journal, faites le lire et faites***

### Communiqué de l'Association Catholique des Infirmières, Médecins et Professionnels de la santé (ACIM).

#### Echec aux programmes de mort.

Mardi 15 juillet le Fonds des Nations Unies pour l'Aide aux Populations (UNFPA) vient de subir une cuisante défaite. La Chambre des Représentants des Etats-Unis a rejeté l'attribution de 100 millions de dollars à cet organisme (somme équivalente en euros). Ceci dans le cadre du projet de loi concernant l'aide attribuée aux pays en voie de développement. Le vote a été très serré. En effet la majorité acquise était de 216 voix contre 211. Mais il est révélateur d'un changement d'optique vis-à-vis de cet organisme. Le vote précédent intervenu en 1999 faisait apparaître une majorité de 33 voix en faveur de la subvention à l'UNFPA désormais aux abois sur le plan financier.

C'est un parlementaire

Républicain du nom de Christopher Smith qui était à l'origine de l'amendement visant à repousser cette subvention. Il a très bien expliqué que l'UNFPA était impliquée dans des programmes de contrôle de la population par l'avortement et la stérilisation forcée. Ceci concernait essentiellement la Chine qui par sa " *one child police* " (police un enfant) procède à des avortements forcés et même enlève de force à leurs parents de très petites filles pour les laisser mourir de faim et de soif dans des mouvoirs affectés à cet effet. Il a plaidé pour que les Etats-Unis se départissent de tels programmes contraires à la liberté et assimilables à des crimes contre l'Humanité. Il a eu ainsi gain de cause.

En 2002 le Président Bush avait décidé de supprimer la subvention versée à l'ONU dans le cadre de l'UNFPA. Or la Commission pour les Relations internationales qui travaille dans

le cadre de la Chambre des Représentants avait fait une distinction sémantique entre l'aide directe et indirecte aux programmes de coercition (amendement du parlementaire démocrate Joseph Crowley). Mais l'argumentation n'avait pas convaincu le Congrès.

Il est évident que cette nouvelle est un coup très dur pour les avorteurs du monde entier. Et qu'elle sera occultée partout.

Mais le plus extraordinaire : lorsque l'année dernière le président Bush avait refusé de payer la subvention de 34 millions de dollars demandée par l'ONU en faveur de l'UNFPA, l'Union Européenne dans un grand élan de générosité décidait de se substituer aux USA. Elle votait une subvention de 32 millions d'euro-dollars en faveur de cet organisme. Dans un premier temps, les parlementaires européens refusaient de voter cette subvention. Puis trois jours plus tard, usant exactement de la même

argumentation que Crowley, un certain nombre de parlementaires renversaient la majorité. Si bien que notre argent sert actuellement aux programmes d'avortement, de

stérilisation forcée et d'assassinat des petites filles en Chine.

L'ACIM connaissait toutes ces choses et n'a eu ni le temps ni les moyens financiers de préparer le

dossier qu'il aurait fallu envoyer aux parlementaires européens pour les mettre en garde. Dommage.

*Dr J.P. Dickès*

## Activités

### **27 et 28 septembre 2003 :** **Pèlerinage légitimiste de Sainte Anne d'Auray :**

Le programme et les informations utiles sont dans le tract joint à ce numéro de *La Gazette Royale*.

### **Samedi 4 octobre 2003 :**

Réunion annuelle des responsables de cercles et associations légitimistes, à Paris.

### **Dimanche 5 octobre 2003 :**

**Journée du Souvenir et de l'Espoir**, en Pays de Retz, sous la houlette de Jean-Pierre Vallée. Renseignements auprès de l'Association Vendée Militaire, 2 et 4 Avenue de la Gare, 49123 Ingrandes sur Loire ; tél. 02 41 39 25 36.

### **Samedi 18 octobre 2003 :**

Le Cercle **Henri IV** (Castel Béarn, 68 bis avenue des Pyrénées, 64270 Salies de Béarn, tél. : 05 59 65 07 61) vous invite à

venir le rejoindre le 18 octobre, à l'occasion de l'office religieux donné en la mémoire de la Reine Marie-Antoinette à 11h00, au sanctuaire Notre Dame d'Abet à Lahontan, près de Puyoo, en Béarn. Office suivi d'un repas et d'un concert de chants sacrés qui aura lieu à 15h00 en l'abbaye de Puyoo (64270). Pour plus d'informations, consulter le site du cercle Henri IV : [www.cercle-henri4.com](http://www.cercle-henri4.com)

## Questions - réponses

*Sous cette rubrique, nous voudrions faire partager les interrogations et les connaissances de nos lecteurs. Nul doute que certains d'entre vous connaissent les réponses aux questions que d'autres se posent.*

*Cette rubrique ne sera vivante que par la participation de chacun de vous.*

*Nous essaierons de répondre à chacune des questions, soit sous forme d'une simple réponse, soit sous forme d'article. Alors n'hésitez pas à nous adresser vos questions et vos réponses.*

### **95/01 Descendance :**

De la part d'un nouvel abonné : « *Je me demandais s'il restait des descendants des enfants légitimés issus du couple de Louis XIV et de la marquise de Montespan ; soit : comte de Vexin – duc du Maine – Mlle de Nantes – de Tours – de Blois, et comte de Toulouse ? Simple curiosité historique d'ailleurs.* »

### **Réponse :**

« La seule fille de Louis XIV et de la marquise de Montespan qui ait atteint l'âge adulte a épousé son cousin germain Philippe, fils de Monsieur et de la Princesse palatine. Devenus en 1701 duc

et duchesse d'Orléans, en 1715 Régent et Régente de France, ils sont les aïeux de Philippe-Egalité. Les plus connus de leurs nombreux descendants sont les enfants du défunt comte de Paris. (*J. R. de V., le 30/06/2003*). »

« ... Dans ma récente correspondance je crains d'avoir hâtivement indiqué la descendance de Louis XIV et de la marquise de Montespan.

Des huit enfants issus de couple, je ne connais comme adultes que le duc du Maine, qui tint une cour brillante, bien assisté par son épouse, en leur château de Sceaux, le comte de Toulouse, amiral de France, qui fit de même avec la sienne au

château de Rambouillet et la Régente.

Mon ignorance n'implique nullement que leurs cinq frères et sœur soient morts en bas âge...

Citant les enfants survivants du défunt comte de Paris comme connus des descendants de la Régente je n'ai pensé qu'à ses descendants par lignée mâle ! Mais la fille de l'unique roi des Français Louis-Philippe avait épousé le premier roi des Belges Léopold I<sup>er</sup>. La marquise de Montespan est donc bien l'une des ancêtres de la famille royale de Belgique.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mon intérêt

pour les rappels historiques de *La Gazette Royale*. » (J. R. de V., le 01/07/2003).

#### 95/02 Grades d'officiers :

« ... j'aimerais avoir quelques renseignements sur les grades d'officiers généraux dans l'armée royale sous l'ancien régime, et aussi sous la Restauration... Quelle correspondance actuelle serait donnée au grade de Maréchal

*Général des Armées du Roi ?*

#### Réponse :

« ... Il semble difficile de faire un parallèle exact. Le titre de Maréchal général des Armées du Roi est une distinction honorifique de même nature que celle de maréchal de France (plutôt que distinction qui est le terme réglementaire pour le 1<sup>ère</sup> classe et le maréchal de France (ou grand Amiral de la Flotte),

il faudrait dire « grande dignité » ; les conditions d'attribution n'en sont toutefois pas les mêmes. » (*Ch. de la F.D.*)

« ... Pour répondre à la question de la page 23 je ne connais qu'Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne qui doit être « *Maréchal général de camps et Armées du Roi* ». (Yves Griffon, le 12 juillet 2003.)

## Carnet du jour

Information non disponible

### Sommaire

<i>Que faire?</i> .....	<i>p. 1</i>
<i>Le dernier livre d'Henri Kissinger</i> .....	<i>p. 2</i>
<i>Retraites Raffarin-Fillon?</i> .....	<i>p. 3</i>
<i>Du clonage</i> .....	<i>p. 4</i>
<i>Nouvelles économiques</i> .....	<i>p. 7</i>
<i>Comme un lys au fil de l'eau</i> .....	<i>p. 8</i>
<i>Les rois de France</i> .....	<i>p. 9</i>
<i>Association de Défense de l'école Catholique</i> .....	<i>p. 10</i>
<i>La souveraineté du peuple est une hérésie</i> .....	<i>p. 11</i>
<i>Revus de presse</i> .....	<i>p. 16</i>
<i>Livres reçus</i> .....	<i>p. 18</i>
<i>Messe pour la France et le Roi</i> .....	<i>p. 20</i>
<i>Une France Un Roi</i> .....	<i>p. 21</i>
<i>Communiqués</i> .....	<i>p. 22</i>
<i>Activités</i> .....	<i>p. 23</i>
<i>Questions-réponses</i> .....	<i>p. 23</i>
<i>Carnet du jour</i> .....	<i>p. 24</i>
<i>Pèlerinage de Ste Anne d'Auray</i> .....	<i>tract joint</i>

### Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de *La Gazette Royale* de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Chacun peut connaître la date d'échéance par l'étiquette adresse sur laquelle figurent l'année et le mois ; exemple : 2003/09 signifie que cet abonnement est terminé en septembre 2003.

Si toutefois vous constatez une erreur quant à la date d'échéance, vous nous rendriez service en nous la signalant.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,

M. Hugues Saclier de la Bâtie

Château de Bonnezeaux

49380 Thouarcé.

Tél. : 02.41.54.16.89

Abonnement normal : 9,15 Euros

Abonnement étranger : 10,65 Euros

Abonnement de soutien : 18,30 Euros

C.C.P. La Source 747 47 M

Imprimé par nos soins.

Président : Hugues Saclier de la Bâtie.

Vice-président : Pierre Coëtquen.

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie.

Responsable de la rédaction : Ch. de Russon.

UCLF : Château de Bonnezeaux, 49380 Thouarcé.

Dépôt légal : septembre 2003

courriel : uclf@worldonline.fr